

Département du Vaucluse
MAIRIE d'ALTHEN DES PALUDS
Place de la Mairie
84210-ALTHEN DES PALUDS
Téléphone : 04 90 62 01 02
Télécopie : 04 90 62 11 48
E-mail : mairie@althendespaluds.fr

**REGLEMENT DE CONSULTATION
MARCHE PUBLIC
DE TRAVAUX DE REFECTION
DE LA COUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE
D'ALTHEN-DES-PALUDS
(84210)**

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

Le 18 Septembre 2015

A 12 HEURES précises au plus tard

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1 -OBJET DE LA CONSULTATION

1.2 -ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.3 -DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION

1.5 -NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 -DUREE DU MARCHE -DELAIS D'EXECUTION

2.2 -VARIANTES ET OPTIONS

2.3 -DELAJ DE VALIDITE DES OFFRES

2.4 -MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT

2.5 – CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION

ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

4.1 -DOCUMENTS A PRODUIRE

4.2 -VARIANTES

ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

6.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER

ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

7.1 -DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

7.2 -VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE

ARTICLE 8 : CLAUSES COMPLEMENTAIRES

ARTICLE 9 : ADRESSE DE RECOURS

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 -Objet de la consultation :

La présente consultation concerne : des travaux de réfection de la cour de l'école élémentaire :

Lieu d'exécution : commune d'ALTHEN DES PALUDS

1.2 -Etendue de la consultation :

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

1.3 -Décomposition de la consultation :

Il n'est pas prévu de découpage en lots.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 –Date de réalisation du marché :

Les travaux devront se dérouler du 19 au 31 octobre impérativement, soit pendant une période de congés scolaires.

2.2 -Variantes et Options :

Se reporter à l'article 4.2

2.3 -Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 -Mode de règlement du marché et modalités de financement :

Les sommes dues au titulaire du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes, selon réglementation en vigueur au moment de la passation du marché.

2.5 – Conditions particulières d'exécution :

- prise en compte de la purge des racines de platanes
- reprise du marquage au sol

Article 3 : Contenu du dossier de consultation :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- Descriptif des travaux

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres :

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EUROS.

4.1 -Documents à produire :

Chaque candidat aura à produire un devis descriptif détaillé.

4.2 - Aucune variante concernant l'architecture technique ne sera acceptée. En tout état de cause, le candidat doit répondre à l'offre de base. A défaut, la ou les variantes seront rejetées.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres :

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique. Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- 1- Les garanties et capacités techniques et financières
- 2- Le prix

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante : - 50 % pour la qualité technique du produit proposé, - 50% pour le montant global de la prestation.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis :

Soit par envoi postal recommandé avec accusé de réception, soit remis à l'accueil de la mairie contre récépissé, aux heures normales d'ouverture : Le lundi de 8h30 à 18h30, le mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 17h30 et le mercredi de 8h à 12h et de 13h15 à 17h30.

Les envois par Colissimo ou Chronopost sont déconseillés

De préférence par voie papier.

6.1 – Transmission sous support papier : - Les offres seront présentées sous pli cacheté, portant l'adresse suivante : - Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - 84210 ALTHEN DES PALUDS - Marché de fournitures : MAPA n° 2013-01 Au plus tard le 18 Septembre 2015 à 12 heures précises.

Article 7 : Renseignements complémentaires :

7.1 – Renseignements :

Les demandes de renseignements techniques sont à formuler auprès de Mr Jérôme BLANC, sur services.techniques@althendespaluds.fr; Les demandes de renseignements administratifs sont à formuler auprès de Mme Pascale GERTHOUX, Directrice des Services, sur dgs@althendespaluds.fr.

7.2 -Visites sur sites et/ou consultations sur place :

Une visite, pour les candidats désirant remettre une offre, est obligatoire, sur rendez-vous. Les candidats prendront rendez-vous auprès de Monsieur Jérôme BLANC, responsable des services techniques d'ALTHEN DES PALUDS, au 06 19 58 70 57.

Article 8 : Clauses complémentaires :

Dans le cadre d'une consultation MAPA, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec le(s) candidat(s) de son choix. La négociation peut porter sur les aspects techniques de l'offre autant que sur son prix.

Article 9 : Recours :

ADRESSE DE RECOURS Tribunal administratif de Nîmes 16, avenue Feuchères CS88010 30941 Nîmes Cedex 09

Horaires d'ouverture

Du Lundi au Vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Contacts

Téléphone : +33 4 66 27 37 00

Télécopie : +33 4 66 36 27 86

Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr